

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 juin 2021 à 15 heures en l'immeuble Zenith Building, Boulevard du Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles (en raison de la pandémie de Covid-19, la participation n'est possible que par procuration ou vote à distance), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 mars 2021.
- 2) Lecture du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 mars 2021.
- 3) Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 mars 2021.
Proposition de décision: « L'assemblée approuve, globalement et par compartiment, les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 mars 2021. »
- 4) Affectation des résultats.
Proposition de décision: « L'assemblée approuve, par compartiment, la proposition du conseil d'administration de la répartition du résultat pour l'exercice clôturé au 31 mars 2021. »
- 5) Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 mars 2021.
Proposition de décision: « L'assemblée donne décharge, globalement et par compartiment, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 mars 2021. »
- 6) Nomination de décision :
Proposition de décision: " L'assemblée décide, sous réserve d'approbation de la FSMA, de renouveler le mandat du commissaire « Deloitte Réviseurs d'Entreprise/Bedrijfsrevisoren », ayant son siège social à Gateway building, Luchthaven Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, dont le représentant permanent est Monsieur Maurice Vrolix. L'assemblée fixe les émoluments du commissaire qui passe de 3.700 à 3.850 euros (plus TVA, débours divers et cotisation IRE) par an par compartiment. Les émoluments seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties. Le mandat prendra fin à l'assemblée général ordinaire de 2024. L'assemblée générale confère tous pouvoirs à RBC Investor Services Belgium, agent administratif de la société, afin de procéder aux obligations de publications et d'enregistrement relatives à ces décisions."

Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée, déposer au siège de la société ou aux guichets des institutions mentionnées ci-dessous assurant le service financier, une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité desdites actions jusqu'à la date de l'assemblée :

En Belgique:	Belfius Banque S.A., Place Rogier 11, 1210 Bruxelles
En France:	RBC Investor Services Bank France

Les actionnaires désireux de participer à l'assemblée sont priés de se conformer aux prescriptions statutaires ; en outre, le conseil d'administration a décidé, conformément à l'Arrêté Royal du 09/04/2020 portant des dispositions diverses en matière de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19, que les actionnaires ne peuvent que voter à distance, éventuellement en combinaison avec le vote par procuration ; ce formulaire de vote et cette procuration sont disponibles sur demande à l'adresse email suivante : RBCIS_BE_FundCorporateServices@rbc.com, adresse à laquelle il convient de faire parvenir le formulaire de vote ou la procuration au plus tard le 11 juin 2021. Les actionnaires ont également la possibilité de poser des questions via cette même adresse et dans les mêmes délais.

Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, le rapport annuel et le rapport semi-annuel de Candriam Sustainable sont disponibles gratuitement au siège social de la société ou dans les agences des établissements mentionnés ci-dessus, ainsi que sur les sites internet suivants www.candriam.com et www.belfius.be.

Le conseil d'administration